

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration,
Séance du 19 mars 2021**

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE
DES BEAUX-ARTS**

Délibération n° DELIB_16_ADM_21_03_19_REGT_INT_BIB_BA

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 9 mars 2021.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts de l'établissement,
- la délibération DELIB_12_ADM_19_12_06_REG_INT du 6 décembre 2019
- l'avis favorable du Comité technique du 17 février 2021 ;

Le Président,

EXPOSE

Deux bibliothèques spécialisées existent au sein de l'INSEAMM :

- La bibliothèque des Beaux-Arts : bibliothèque comprenant des ouvrages dédiés à l'art et au design, un fonds de littérature, de poésie et de bandes dessinées, un fonds patrimonial, ancien et précieux, un fonds de livres d'artistes, un fonds des rendus étudiants (mémoires, rapport de diplômes, journal de bord) ;
- La bibliothèque du Conservatoire Pierre Barbizet : fonds de partitions et fonds d'ouvrages liés à la musique ;

L'ESADMM avait voté dans son règlement intérieur un règlement intérieur et une Charte documentaire des collections. Le règlement intérieur fait l'objet de modifications et il est proposé d'ajouter :

- La Charte internet ;

Ces documents obligatoires dans une bibliothèque (règlement intérieur) et recommandés (Charte documentaire) doivent être actualisés en fonction des nouvelles procédures, dispositifs ou gouvernances directionnelles. Il s'agit donc essentiellement de mettre en cohérence les nouvelles responsabilités des missions et d'adapter les nouvelles réglementations :

- l'accès de la bibliothèque à d'autres publics : Universitaires (convention avec la bibliothèque universitaire des Sciences et Techniques, L'Hexagone), Diplômés de l'école, Institut de formation artistique Marseille.
- la législation en vigueur: RGPD et respect des droits d'auteur, Centre de gestion de copie.
- les nouvelles orientations de la politique documentaire de la bibliothèque, en lien avec les conventions d'engagement de nos réseaux professionnels: SUDOC (système universitaire de documentation) et BEAR (bibliothèques d'écoles d'art et de design).
- les recommandations techniques de la conservation, prévention et valorisation des collections,
- la place importante de la communication de la bibliothèque : réseaux sociaux et portail documentaire,

La charte des dons et la charte documentaire seront présentés au prochain Comité Technique pour avis.

Un règlement intérieur pour la bibliothèque du Conservatoire sera proposé ultérieurement.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver pour la bibliothèque des Beaux-Arts:

- Le règlement intérieur (pièce jointe n°1) ;
- La Charte internet (pièce jointe n°2) ;

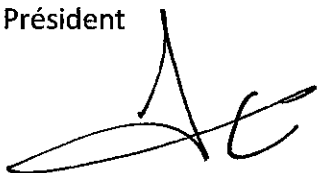
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrage exprimés	19
Votes pour	19
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 19 mars 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'Etat le

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20210319-16CA190321RIBIB-DE
Reçu le 19/03/2021

